

Fiche signalétique sur la sécurité (SDS)

VERA SHINE Silicone Free High Gloss Dressing & Protectant



1. PRODUIT ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

1.1 Identificateurs du produit

Nom du produit : VERA SHINE
 Identificateur du produit : NA-VSE
 Famille du produit : MÉLANGE DE SOLVANTS

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Esthétique d'automobile

1.3 Renseignements du fournisseur concernant la fiche signalétique sur la sécurité

Compagnie : NANOSKIN Car Care Products
 Total Import Solutions, Inc.
 14700 Radburn Ave.
 Santa Fe Springs, CA 90670 USA

No. de téléphone : [562-691-6818](tel:562-691-6818)

No. de télécopieur : [562-483-8333](tel:562-483-8333)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : POUR TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD 1-800-633-8253
 INTERNATIONAL 1-801-629-0667

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH selon la norme 29 CFR 1910(OSHA HCS)

H227 Liquide combustible.

H304 Peut être fatal si avalé et s'il y a pénétration des voies respiratoires.

H315 Cause une irritation cutanée.

H336 Peut causer des nausées ou des étourdissements

H411 Toxique aux organismes aquatiques avec des effets à long terme.

Énoncés préventifs des risques

P264 - Bien se laver les mains après la manutention.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ vêtements de protection/ protection pour les yeux/ protection pour le visage.

P301 + P310 SI AVALÉ : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

P304 + P340 + P312 SI INHALÉ : Amener la personne à l'air frais et maintenir sa respiration confortable.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ressentez un malaise.

P331 NE PAS faire vomir

P332 + P313 Si une irritation cutanée se produit : Obtenez de l'aide/ un conseil médical.

P362 Enlever tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou une mousse résistante aux alcools pour éteindre.

Modification 01/10/2016

- P391 Ramasser le déversement.
 P403 + P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder les contenants bien fermés.
 P403 + P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder dans un endroit frais.
 P405 Fermer à clé l'endroit d'entreposage.
 P501 Éliminer tout le contenu/ contenant dans une usine approuvée de traitement des déchets.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le SGH, incluant les déclarations préventives

Pictogramme



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant	Numéro de CAS	Avertissements	Concentration
Propylène glycol	7732-18-2		
Solvant Stoddard	64742-47-8	Inflammable Liquide 4; irritant cutané 2; STOT SE 3; Toxicité Asp. 1; aquatique chronique 2 ; H227, H304, H315, H336, H411	> 70 %

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Suite à une inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si la respiration est interrompue. Obtenir rapidement des soins médicaux. Ne pas donner des liquides si la victime est inconsciente. Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et contacter le numéro d'urgence indiqué à la section 1.4.

Éviter tout contact cutané :

Laver immédiatement la peau avec du savon et de l'eau. Peut causer une irritation. Obtenir de l'aide médicale s'il y a présence d'irritation ou de réaction allergique.

Suite à un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Obtenir rapidement une attention médicale si une rougeur ou une irritation se présente. Éviter toute agitation. Enlever si possible les verres de contact.

Suite à une ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau, contacter un centre antipoison ou le numéro d'urgence inscrit à la section 1.4. Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Conseil au médecin / Traitement :

Aucun connu.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Modification 01/10/2016

RISQUE D'INCENDIE	Risque d'incendie : RISQUE INDIRECT D'INCENDIE. Très inflammable. Inflammabilité du gaz/ vapeurs en présence d'air à l'intérieur de limites d'explosivité.
RISQUE INDIRECT D'INCENDIE	Peut être allumé par des étincelles. Les gaz/ vapeurs se répandent au niveau du plancher : risque d'allumage. Réactions comportant un risque d'incendie : voir « Risque de réactivité ».
RISQUE D'EXPLOSION	Explosivité du gaz/ vapeurs avec l'air à l'intérieur des limites d'explosivité
RISQUE INDIRECT	D'EXPLOSION. La chaleur peut causer une augmentation de pression dans les réservoirs/ barils : risque d'explosion. Peut être allumé par des étincelles. Réactions comportant des risques d'explosion : voir « Risque de réactivité ».
RÉACTIVITÉ	À partir de la combustion : Du CO et du CO ₂ sont formés. Réaction violente à explosive avec plusieurs composés. Entreposage prolongé : avec exposition à la lumière : émanations nocives gaz/vapeurs. Réagit violemment avec les oxydants (forts) : la péroxydation amène une augmentation du risque de feu et d'explosion.

INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Refroidir les réservoirs/ barils avec un jet d'eau/ déplacer les dans un endroit sécuritaire. Risque d'explosion physique : éteindre/ refroidir à partir d'un endroit protégé. Ne pas déplacer la charge s'il est exposé à la chaleur. Après avoir été refroidi : il y a un risque persistant d'explosion physique.

PROTECTION DURANT LA LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Exposition à la chaleur/ feu : appareil d'air/ d'oxygène comprimé

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Déversements importants dans des espaces fermés : appareil d'air comprimé.

PROCÉDURES D'URGENCE Rester en amont du vent. Identifier la zone dangereuse. Considérer la possibilité d'une évacuation. Sceller les zones plus basses. Fermer les portes et fenêtres des installations adjacentes. Arrêter les moteurs et ne pas fumer. Aucune flamme nue ou étincelles. Appareils à l'épreuve des étincelles et des explosions et de l'équipement d'éclairage. Garder les contenants fermés. Laver les vêtements contaminés.

POUR LES INTERVENANTS EN CAS D'URGENCE

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION Fournir une protection appropriée à l'équipe de nettoyage.

PROCÉDURES D'URGENCE Ventiler la zone.

VOIR LA SECTION 8 POUR LES MESURES DE CONTROLE D'EXPOSITION ET L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Garder éloigné des sources d'allumage - Défense de fumer. Prendre les mesures pour éviter l'accroissement de la charge électrostatique. Pour les mesures de précautions, voir la section 2.2.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Les contenants qui sont ouverts doivent être minutieusement rescellés et être gardés dans une position verticale pour prévenir toute fuite. Classe d'entreposage (TRGS 510) : Liquides inflammables

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

À part les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucun autre usage spécifique n'est mentionné

8. CONTROLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Commentaires sur les directives d'exposition Limites d'exposition :

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	VALEUR	PARAMÈTRES DE CONTROLE	BASE
Distillats (de pétrole), hydrotraitement léger				

Modification 01/10/2016

64742-47-8	TWA	500 ppm 2 000 mg/m ³
	OSHA Z-1 TWA	200 mg/m ³ (en tant que vapeurs totales d'hydrocarbure)
	ACGIH TWA	400 ppm 1,600 mg/m ³

CONTROLES TECHNIQUES

Des postes de lavage d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle.

Matériaux de protection vestimentaire :	Utiliser du caoutchouc butylique d'au moins 3 mm d'épaisseur. Éviter une protection avec du nitrile et du pvc.
Protection des mains	Veuillez utiliser des gants avec les matériaux recommandés ci-dessus.
Protection oculaire	Lunettes de protection.
Protection cutanée et corporelle	Protection de la tête/ cou. Vêtements de protection.
Protection respiratoire	Porter un masque à gaz avec filtre de type A si la conc. dans l'air est > à la limite d'exposition.
Autre information	Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Apparence	Verte
Granulométrie	Sans objet
Odeur	gomme à mâcher
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Formule moléculaire	Mélange
Poids moléculaire	Mélange
Point d'ébullition	200 - 300° C
Température de décomposition	Données non disponibles
Point de fusion	Données non disponibles
Point de congélation	Données non disponibles
Densité relative	~ 0,825 g/cm ³
Densité apparente	Données non disponibles
Solubilité dans d'eau	Données non disponibles
Solubilité dans d'autres liquides	Données non disponibles
Point d'ébullition	80 - 96° C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes.
Produits dangereux de décomposition	Oxydes de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mettre en contact avec des oxydants.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TOXICITÉ SÉVÈRE

Solvant naphte (pétrole), lourd

64742-47-8 : Toxicité orale sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 5 000 mg/kg
 Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui Toxicité sévère par inhalation :

Remarques : Aucune information disponible

Toxicité cutanée sévère : DL50 (rat, mâle et femelle) : > 2 000 mg/kg Méthode : Procédure à dose fixe GLP : Oui

12. TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE

TOXICITÉ

Solvant naphte (pétrole), lourd aliph.

Toxicité chez le poisson : DL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel)) : 25 mg/l Temps d'exposition : 96 heures

Type de test : statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 203 de l'OCDE GLP: oui Toxicité chez daphnia et autres invertébrés du milieu aquatique : DL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 1,4 mg/l Temps d'exposition : 48 heures Type de test: statique Suivi analytique : oui Méthode : Directive du Test 202 de l'OCDE GLP: oui

13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Bruler le produit dans un incinérateur chimique équipé d'une tuyère de postcombustion et d'un épurateur en étant très prudent car ce matériel est hautement inflammable. Offrir les surplus et les résidus non-recyclables à une compagnie reconnue dans l'élimination des déchets. Contacter un service professionnel reconnu d'élimination des déchets pour disposer de ce matériel.

EMBALLAGE CONTAMINÉ Éliminer en tant que produit non utilisé.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information d'expédition

DOT (US)

No.-NA : Classe 1993 : Aucun

Groupe d'emballage : III

Désignation officielle de transport : Liquide combustible n.o.s.

Quantité rapportable (RQ) :

Risque d'empoisonnement par inhalation : Aucun numéro IMDG UN : Classe 1223 : 3

Groupe d'emballage : III EMS-No : F-E, S-E

Désignation officielle de transport : KÉROSÈNE

Polluant marin : oui Numéro IATA UN : Classe 1223 : 3 Groupe d'emballage : III

Information spéciale pour l'expédition

Sans objet.

HMIS:

SANTÉ 2

INFLAMMABILITÉ 2

RÉACTIVITÉ 0

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

États-Unis

Composants sur la liste de SARA 302

Ce produit ne contient aucun agent chimique sujet à une obligation de déclaration selon la Section 302 au Titre III de SARA.

Composants sur la liste de SARA 313

Les composants suivants sont assujettis au contrôle des niveaux de concentration de la Section 313 au Titre III de SARA:

Risques selon SARA 311/ 312

Risque d'incendie, risque sévère pour la santé, risque chronique pour la santé

Liste des composants du 'Pennsylvania Right To Know List' :

64742-47-8 Distillats (du pétrole), hydrotraitements léger 0 - 100 %

64742-96-7 Solvant naphthe (pétrole), aliph. lourd

Liste des composants du 'New Jersey Right To Know List' :

64742-47-8 Distillats (du pétrole), hydrotraitements léger 0 - 100 %

64742-96-7 Solvant naphthe (pétrole), aliph. lourd

Composants de la Proposition 65 de la Californie.

Ce produit ne contient aucun agent chimique reconnu par l'état de Californie pouvant causer le cancer, des défauts de naissance ou tout autre dommage au système reproducteur.

16. AUTRE INFORMATION

Fiche signalétique préparée par **Total Import Solutions, Inc. dba NANOSKIN Car Care Products**

Exonération de responsabilité

Ces informations sur la santé et la sécurité sont correctes au meilleur de notre connaissance et croyance en date de cette publication, cependant nous ne pouvons pas accepter la responsabilité d'une perte, d'une blessure ou d'un dommage encouru suite à son utilisation. Nous veillerons dans la mesure du possible à faire les révisions requises des informations contenues dans cette documentation. Le cas échéant, des copies révisées de cette documentation seront distribuées à nos acheteurs directs qui ont reçus cette substance. Il est reconnu qu'il est de la responsabilité de tout fournisseur intermédiaire d'assurer que ces dites révisions soient transmises à leurs utilisateurs. Les informations fournies dans la feuille signalétique sont conçues pour donner des directives pour la manutention sécuritaire, l'entreposage et l'utilisation du produit. Ceci n'est pas considéré comme une spécification ni une garantie de propriétés spécifiques. Tout produit chimique doit être manipulé par un personnel compétent et dans un environnement contrôlé. Si des informations additionnelles sont requises, elles peuvent être obtenues par l'entremise du bureau des ventes à l'adresse indiquée en haut de ce feuillet.